

1. EDITORIAL

Les textes fondateurs à l'origine des principes qui régissent le fonctionnement de la Prévention Spécialisée ainsi que les lois affirmant et confirmant sa place dans les politiques publiques de la Protection de l'Enfance, accompagnent les équipes dans leur démarche éducative. La réflexion sur le travail se réfléchit et s'organise dans le respect de ces principes et du cadre légal, permettant aux équipes de se fixer des objectifs dans le travail donné et d'en faire l'évaluation.

« Notre action se situe prioritairement dans le champ de l'action éducative. Cette option induit l'essentiel de nos outils et de nos démarches. Elle nous amène aussi à revendiquer une intervention dans la durée, dans la mesure où la qualité du message que nous transmettons est directement liée à la qualité que nous pouvons nouer avec les populations de nos territoires d'intervention ». Projet d'établissement OPI 2016-2020.

Au cours de l'année 2019, les équipes éducatives ont pu poursuivre leur action dans un contexte social et économique particulièrement difficile. Nous avons été sollicités sur l'ensemble des champs de l'éducatif et du social, en passant par l'économique, le psychologique ou la santé. Les réponses de la prévention spécialisée, s'appuient sur un large partenariat. Il traduit la nécessité dans laquelle se trouvent aujourd'hui tous les acteurs de l'action sociale de coordonner leurs interventions pour apporter une réponse globale à des problématiques d'exclusion qui sont multiformes.

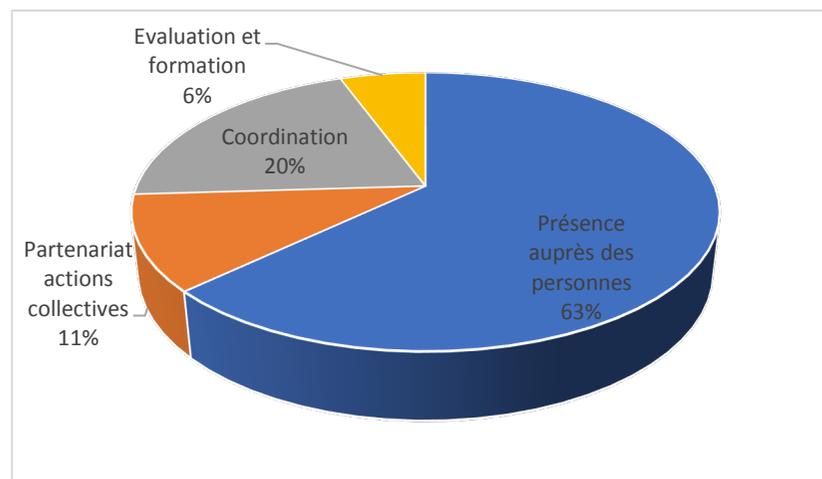
2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Nos 6 équipes de travailleurs sociaux interviennent dans 8 des 18 QPV de l'Eurométropole ; les équipes l'OPI/ARSEA sont localisées à la cité de l'III, au Guirbaden à Bischheim, à l'Elsau, à Koenigshoffen et à la Montagne Verte à Ampère, au Port du Rhin et au Neuhof.

La Prévention Spécialisée à l'ARSEA représente 29 personnes salariées qui ont effectué 36 273 heures dont 2634 heures pour la direction, l'administration et la gestion. Le temps de travail des équipes éducatives représente quant à lui 33.639 heures dont 74% en lien directe avec les personnes et les partenaires. Les 26% d'heures restantes sont dédiées à l'organisation.

Sur le terrain notre intervention se traduit par plus de **3700 personnes issues de nos territoires d'intervention, avec qui nous sommes en contact** et qui sont en mesure de nous solliciter pour un accompagnement. **898 personnes ont bénéficié d'un accompagnement** et enfin nous avons noué des relations partenariales avec **plus de 120 partenaires** (organisations, établissement, services et association) acteurs des politiques publiques en matière d'éducation, d'insertion et de protection de l'enfance.

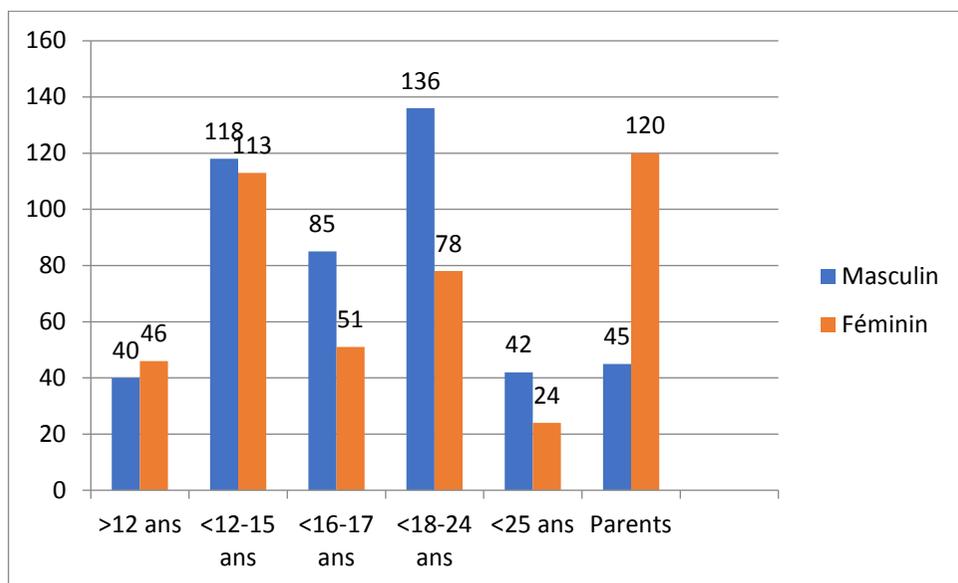
DECOUPAGE DU TEMPS DE TRAVAIL 2019



EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICAIRES

Activité	2016	2017	2018	2019
NBR de personnes en relation sur l'année	2756	3911	3671	3713
NBR DE BENEFICAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	851	736	685	898

NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR ÂGE



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

Pour répondre aux demandes du public, des partenaires et du financeur, nous avons donné plus de visibilité à notre présence sur les quartiers en 2019. La part temps de travail direct avec le public est de 63%. L'augmentation du temps consacré au **travail de rue et à la présence sociale** ont contribué à répondre aux attentes des jeunes et des habitants fortement concernés par les mouvements sociaux, les nouvelles migrations et les incivilités croissantes sur certains territoires. Le travail de rue et la présence sociale (45.5% contre 31% en 2017) sont les bases de notre métier. C'est par ce biais que nous entrons en contact avec les habitants et plus spécialement ceux les plus éloignés des institutions.

Cette pratique est compliquée à réaliser dans un contexte social dégradé, mais la volonté associative est de proposer aux personnes, des interlocuteurs qui pourront les accompagner et les orienter dans leurs démarches d'insertion ou d'accès à l'autonomie.

3.2. Travail avec les familles

Au quotidien, les accompagnements liés au soutien à la fonction parentale nous permettent de constater diverses fragilités dans les liens parents enfants ou de repérer des situations d'enfants en dangers. L'objectif des équipes est de se coordonner avec les autres acteurs de la protection de l'enfance pour optimiser les réponses et diversifier les modalités d'accompagnement le cas échéant.

Nous portons une attention particulière à la question du rapport que le jeune entretient avec le collectif et comment il l'investit. Nous accompagnons les jeunes à l'émergence de capacités leur permettant la compréhension et la résolution des conflits.

3.3. Focale sur l'action du service dans le domaine de l'inclusion

Les chantiers éducatifs sont devenus un support incontournable en 2019. C'est un outil et un tremplin pour impliquer les jeunes dans une activité réelle de production ou de service et qui doit leur permettre de construire leur parcours afin d'accéder à l'emploi ou à une formation professionnelle qualifiante.

Le chantier éducatif s'organise autour de deux axes principaux :

- Remobiliser les jeunes au travers d'ateliers, et d'entretiens individuels de suivi afin de les préparer à faire le point sur leurs qualités et leurs limites ; se confronter au milieu du travail et à ses réalités.
- Mise en situation de travail avec contrat de travail attaché à une rémunération.

L'objectif étant de favoriser la mobilisation et l'accès à une insertion, des jeunes les plus exposés au décrochage et la marginalisation sociale et professionnelle.

C'est la raison pour laquelle l'action éducative est privilégiée afin de prendre en compte, les freins, les ruptures, les comportements, les représentations périphériques qui sont autant de barrières à leur insertion socioprofessionnelle.

3.4 Focale sur l'action du service dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

Cette année, le travail dans le cadre d'accompagnements Protection de l'Enfance a été particulièrement compliqué. En effet, nous avons rencontré des difficultés avec certains services, qui peuvent afficher des freins dans le travail de partenariat avec la Prévention Spécialisée ou qui sont pris dans des difficultés liées à leur fonctionnement. Ce qui a eu pour conséquence un surinvestissement de notre part, dans le soutien des jeunes et de leur famille. Pour illustrer ce constat, nous soulignons que pour la première fois le juge des enfants nous a sollicité pour maintenir un accompagnement « étroit » dans l'attente de la mise en place d'une mesure d'AEMO Renforcée alors que cela ne fait pas partie de nos missions, de nos pratiques.

3.5 Focale sur l'action du service dans le domaine du partenariat / Transversalité

Avec plus de 120 partenaires, l'un des socles de travail des équipes de prévention spécialisées est le travail en réseau et le renforcement des liens existants.

Les collaborations avec **les partenaires** évoqués dans le bilan 2019, ont permis une meilleure coordination et une complémentarité mieux affirmée offrant un maillage plus efficient au profit de nos publics.

La démarche de l'OPI/ARSEA est d'offrir des logiques de parcours variées et cohérentes aussi bien pour les personnes accompagnées par nos services que pour celles de nos partenaires. C'est ainsi que le Directeur et les cadres intermédiaires participent à :

- **OPALINE** : nous participons à hauteur de 0.5 ETP à ce dispositif imaginé par l'OPI et mis en œuvre avec nos partenaires ALT et Ithaque.
- **Projet de Réussite Educative** en appui aux équipes pluridisciplinaires de soutien.
- **Ateliers Territoriaux des Partenaires** sur l'ensemble des territoires.
- *Cellules de veille sur les territoires*
- Conseil d'Administration du CSC Au-delà des Ponts.
- Groupe de travail sur la Prévention Spécialisée et la Prévention à la **CNAPE**.
- Semaine de la Prévention Spécialisée en direction des services de l'EMS de la Direction Solidarité Santé Jeunesse service jeunesse éducation populaire.

A ces rencontres s'ajoute le partenariat établi avec une grande partie des acteurs sur les secteurs d'intervention en particulier avec les Centres Sociaux et Culturels mais également avec les principaux acteurs l'enfance en danger la PJJ, le SPE, SIE, DPM ou l'ASE.

3.6 Focale sur l'action du service dans le domaine de l'innovation

Le Président de l'ARSEA a ratifié en 2019 la participation de l'OPI dans deux consortiums.

- Le dispositif FOCALÉ porté par la Maison de l'Emploi. Ce projet d'expérimentation consiste à transformer le QPV Neuhof/Meinau en territoire apprenant, permettant à 400 bénéficiaires d'acquérir des capacités et des savoirs constitutifs d'un socle de compétences et d'être accompagnés jusqu'à une sortie positive via un parcours sur mesure de 15 mois s'articulant notamment autour d'activités rémunérées en entreprise, d'engagements civiques et solidaires au cœur du quartier, d'ateliers numériques, de formations aux compétences premières.
- Le dispositif REAJI porté par la Mission Locale de l'Emploi qui s'adresse aux 17 à 25 ans. Ce projet vise à développer d'autres modes de repérage des invisibles en les captant là où ils se trouvent. La démarche repose sur la volonté des partenaires du consortium de fédérer leurs efforts pour :
 - . Créer un maillage territorial partenarial coordonné par la ML;
 - . Repérer des jeunes invisibles et développer des actions innovantes de mobilisation;
 - . Mettre en place une offre d'accompagnement global de proximité, souple et accessible aux jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle et se donner les moyens de leur accompagnement.

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2018

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2017	2018	2019
28.60	28.30	28.30

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

Colonne1	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	28.30	4.00	1.80	22.00			
CDD temporaire							
CDD remplacement				0.5			

5. CONCLUSION

Malgré des ruptures multiples dans leurs relations, les jeunes tentent toujours de renouer des relations et les professionnels. Ils de leur côté essaient de répondre au mieux à cette quête.

Trois principes d'intervention se dégagent de notre action :

- raccrocher le jeune à une logique de projet,
- renforcer ses compétences psycho-sociales et,
- s'adapter au jeune. Ce dernier principe conditionne notre approche et notre accueil à une grande flexibilité.

Il faut proposer des formes d'accompagnement extrêmement souples dont la notion d'alliance prévaut sur celle de la contractualisation.

Reconstruire exige de créer un lien particulier, ce qui nécessite de la continuité et de la durée.